



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 13 AVRIL 2026

Nombre de conseillers : 30  
- Présent(e)s : 27  
- Pouvoirs : 1  
- Excusé(e)s : /  
- Absent(e)s non excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-six, le 13 avril, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Fêtes à Marennes, sous la présidence de Madame la Présidente, Mireille BONNEFOY.  
Secrétaire : Mme Noémie PROST-PICAZO

Présent(e)s : Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Pascal CREPIEUX, Evelyne GAUTHIER, Lauredana JACQUET (Chaponnay), Christelle REMY, Jean François AYMARD, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Laura LARANJEIRA BERNARD (Communay), Alexandre DESCOLLONGES, Sandra BULLION (Marennes), Arnaud DELEU, Geneviève GLEYNAT, Alexis GAILLARDIN, Blandine BOST, Noémie PROST-PICAZO, Franck SLAWINSKI (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Josiane RANN (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Nathalie PANSIOT (Simandres), Mattia SCOTTI, Anis BOUAINE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Catherine DESCHANEL, Thierry DESCHANEL, Xavier POCHON (Ternay)

Pouvoirs : M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône) a donné pouvoir à Mme Mireille BONNEFOY (Sérézin du Rhône)

Excusé : /

Absent(e)s non excusé(e)s : M. Christian GAMET (Communay)  
M. Mathieu DUSSERT-BRESSON (St Symphorien d'Ozon)

N°2026-58-5.3.6 13/04/2026	Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon au sein du PARFER (Pour une Alternative Raisonnable Ferroviaire- Les Elus Riverains)
-------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*Nicolas VARIGNY quitte l'assemblée.*

*Mireille BONNEFOY, Présidente, rappelle à l'assemblée que :*

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2026-03-13-00040 du 19 mars 2026 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
- Vu** la délibération 2026-20 du conseil communautaire en date du 2 mars 2026, prévoyant l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon au PARFER ;
- Vu** l'arrêté de la Présidente n°2026-012 du 7 avril 2026 relatif au départ de Monsieur VARIGNY dans les sujets liés à l'association PARFER ;
- Vu** les statuts de l'association PARFER ;
- Vu** le bureau communautaire du 1<sup>er</sup> avril 2026 ;

**Considérant** qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants ;

***Vu le résultat du scrutin secret, le conseil communautaire, à l'unanimité :***

- **DESIGNE** la représentante titulaire et le représentant suppléant de la CCPO suivants au sein du conseil de l'association PARFER :

Déléguée titulaire :

Christelle REMY

Délégué suppléant :

Alexandre DESCOLLONGES

Télétransmise en Préfecture le **21 AVR. 2026**  
Affichée le  
Certifiée exécutoire le **21 AVR. 2026**

Pour extrait conforme au registre,  
Mireille BONNEFOY  
Présidente

